

# **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juillet 2025**

**PRESIDENT** : Monsieur Hubert POULLOT, Maire.

**PRESENTS** : Mmes BUTET Isabelle, FAGOT Carine et GAUTHIER Christelle ; Messieurs GUIONNEAU Bruno, LECHENAULT Jean-Paul, MORAL Philippe, TRECOURT Daniel et SOLIOT Bernard.

**EXCUSE** : Mme OSTORERO LECHENAULT Patricia et M. LAMBERT Christophe.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur MORAL Philippe.

DATE DE CONVOCATION : 30 juin 2025

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 19 mai 2025, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose l'ajout de la délibération fixant les ratios « promu – promouvables » pour l'avancement de grade et ce qui est accepté.

## **I – Déclarations d'intention d'aliéner**

Il est présenté au conseil municipal deux déclarations d'intention d'aliéner relative à la vente et à la donation de :

- Deux terrains à bâtir section AA 223 et AA 224 situés 41 et 43 Rue de Gevrey
- Un ensemble immobilier situé 20 Rue de Gevrey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix, M. LECHENAULT ne participant au vote

- **Décide** de ne pas préempter sur ces biens

- **Charge** Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

## **II - Zones d'accélération des Energies Renouvelables**

Dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables (ZAER), M. le Maire rappelle qu'à ce titre le conseil municipal a déjà abordé ce sujet lors des conseils municipaux du 10 janvier et 25 mars 2024.

Comme le prévoit la réglementation après une concertation avec la population entre le 5 et 23 février 2024 et une prise de décision par délibération du 25 mars 2024 qui notifiait

« De retenir les zones urbanisées et à urbaniser pour le photovoltaïque et de laisser l'initiative aux propriétaires de terres classées en zone A pour mettre en place des installations d'agri voltaïque et de les autoriser au cas par cas en fonction de l'impact environnemental. »

A ce jour une dernière étape est sollicitée par M. le Préfet afin de confirmer notre accord des zones retenues à cet effet.

Une cartographie de la commune avec les zones prévues en ZAER est présentée aux élus. Celle-ci reprend les surfaces des zones urbanisées et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **VALIDE** la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, telle qu'exposée dans la présente délibération,

- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à la Préfecture de Côte d'Or

- **DONNE** à M. le Maire tout pouvoir pour l'exécution de la présente délibération.

## **III - Travaux forestiers**

Dans le cadre de l'exploitation forestière de la parcelle 31, sous les conseils de l'ONF, il est proposé d'engager une opération de cloisonnement sylvicole et un dégagement manuel des chênes de moins de 1,20m. Cette opération de régénération naturelle sur une surface de 2,15 ha représente un coût de 3 091,06 €TTC. A ce titre une subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté nous sera attribuée à condition de réaliser ces travaux avant la fin de l'année 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** d'engager les travaux de régénération naturelle sur la parcelle 31 selon le devis de l'ONF pour un montant de 3 091,96 € TTC.

- **DECIDE** d'engager la dépense non prévue au budget primitif en établissant une modification budgétaire.

- **SOLLICITE** une subvention la plus large possible à la Région Bourgogne-Franche-Comté

- **DONNE** à M. le Maire tout pouvoir pour l'exécution de la présente délibération.

#### **Décision modificative budgétaire :**

##### **Investissement Dépenses**

2117 Travaux forestiers + 3 092 €

2157 Matériel et outillage technique + 1 104 €

##### **Investissement Recettes**

1322 Dotation Région + 1 612 €

021 Virement de la section de fonctionnement + 2 584 €

##### **Fonctionnement Recettes**

75888 Dotations autres + 2 584 €

##### **Fonctionnement Dépenses**

023 Virement à la section d'investissement + 2 584 €

#### **IV- Espace de Rencontres et de Loisirs**

Dans la continuité de ce projet, après avoir attribué les différents lots auprès des entreprises, nous avons eu la désagréable surprise de découvrir que la SA Alain Piguët se trouve en liquidation judiciaire depuis le 26 décembre 2024. A la suite de cet événement, une nouvelle consultation a été engagée le mardi 10 jusqu'au lundi 30 juin à 12h afin de retrouver une nouvelle entreprise pour le lot n°4 Couverture et bardage.

Lors de cette nouvelle consultation, plusieurs entreprises ont fait une proposition : un tableau en annexe est présenté à l'ensemble des élus. Il est fait état de 6 entreprises qui ont répondu. L'entreprise Dumont n'ayant pas fourni son acte d'engagement est écartée des offres.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres et après avoir analysé les offres des différentes entreprises, il est proposé de retenir la société SACET pour un montant de 103 105,31 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 9 voix,

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise SACET pour un montant de 103 105,31€HT pour le lot n°4 « Couverture/Bardage »

- **CHARGE** M. le Maire d'appliquer cette décision et d'engager les démarches administratives.

En parallèle de cette décision, quelques modifications ont été apportées, à savoir :

- une modification pour la taille du panneau de permis de construire : + 300 € HT pour AC Bâtiment

- un support de lave-vaisselle pour 200 € HT par IDEC

M. le Maire informe les élus de la notification de la subvention de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 295 088 € alors qu'en commission départementale un montant de 312 000 € euros avait été retenu.

L'ensemble de ces subventions représente un taux de subvention de 68,64 % sur un montant de travaux et de maîtrise d'œuvre de 917 660,42 € HT.

Il est fait part également de la réalisation des réseaux eau potable, assainissement par la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-St-Georges.

Il sera également réalisé dans le même temps pour le compte de la commune un réseau d'eaux pluviales et le passage de deux fourreaux pour la télécommunication pour un montant de 18 440,10 € HT soit 22 128,12 € TTC. Ces travaux sont programmés à partir du 28 juillet par l'entreprise Guinot de Barges.

Avec un démarrage de chantier de l'ERL aux environs du 18 août, une première réunion de chantier est arrêtée le vendredi 29 août à 9 h 00.

## **VI - Participation citoyenne**

A force de constater des actes de cambriolages, sur proposition de la Gendarmerie, le 28 janvier 2025, il avait été pris par délibération la décision de mettre en place une participation citoyenne pour lutter contre la délinquance qui gangrène nos territoires.

Ce dispositif resserre les liens entre voisins et renforce les relations entre citoyens, forces de l'ordre et élus contribuant ainsi à la baisse du sentiment d'insécurité au sein de la population.

Après avoir informé la population sur cette démarche et la recherche de volontaires en février 2025, à ce jour aucun candidat ne s'est présenté.

M. le Maire explique qu'il faudrait constituer un groupe de 5 à 6 personnes comprenant des élus et des citoyens.

Après un échange entre les élus, 6 personnes sont pressenties pour cette fonction. M. le Maire se charge de contacter ces personnes.

Une réunion sera organisée en septembre avec la Gendarmerie afin de finaliser une convention.

## **VII - Conseil Municipal Jeunes**

Depuis septembre 2023, notre commune a installé le Conseil Municipal Juniors avec des jeunes âgés de 9 à 14 ans qui ont été élus pour 2 années.

Un renouvellement du CM Juniors doit donc être effectué pour le 4 septembre 2025.

Une information a été adressée aux jeunes nés entre 2012 et 2016 pour déposer en mairie leurs candidatures par courrier pour le 31 août 2025.

## **VIII - Manifestation du 14 juillet**

A ce jour, 89 personnes sont inscrites pour la journée du 14 juillet qui débutera par un dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi par un apéritif offert par la municipalité.

Un repas champêtre sera organisé sous chapiteau avec la même organisation que les années précédentes.

Personnes présentes pour assurer le fonctionnement : Philippe Moral, Bernard Soliot, Daniel Trécourt, Jean-Paul Lechenault et Hubert Pouillot auxquelles se rajoutent des personnes bénévoles de la commune.

Il est proposé de renouveler la mise en place de jeux gonflables comme l'année précédente. Une proposition est faite à hauteur de 120 € TTC avec en plus un jeu de pêche à ligne.

Montage du chapiteau le samedi 12 juillet à 8h30.

## **IX - Informations et questions diverses.**

### **Projet Equin**

Un permis de construire a été accordé pour les futures installations de ce centre.

La route départementale a été détériorée par le passage des poids lourds et sera remise en état à la fin des travaux par le pétitionnaire. Après la période estivale, une visite du site sera organisée afin de découvrir cet aménagement qui reste privé.

### **Agent technique**

M. le Maire informe les élus que l'agent technique se trouve toujours en mi-temps thérapeutique jusqu'au 10 août.

Comme décidé à la dernière réunion, c'est l'entreprise De Meckenheim Parcs et Jardins de Gevrey-Chambertin qui assure les tontes de la commune quand cela est nécessaire. Le coût de l'intervention est de 600 € TTC pour les tontes et 800 € TTC si l'entreprise fait la finition au rotofil.

### **Agent administratif**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L.522-27 du code général de la fonction publique (ancien article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) prévoit que, pour tout avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, le nombre maximal de fonctionnaires

pouvant être promus est déterminé par application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Le Maire rappelle que ces ratios constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de sa compétence exclusive.

Le Maire précise également que ce taux, dit « ratio promus/prouvables » est librement fixé par les assemblées délibérantes et peut varier entre 0 et 100 %.

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 17/06/2025,

Le Maire

PROPOSE à l'assemblée délibérante de retenir les ratios suivants :

<b>GRADE D'ORIGINE</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIOS (%)</b>
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	100 %
Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe	100 %

PRECISE, compte tenu des effectifs réduits à un agent dans certains grades, que si l'application d'un ratio aboutit à un chiffre décimal, ce chiffre sera alors arrondi à l'entier supérieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE d'adopter les ratios ainsi proposés à l'unanimité des membres présents.

### Nuisances sonores

Jeunesse sur le terrain de jeux du lavoir : un arrêté sera mis en place afin de prescrire des règles d'utilisation des terrains de jeux et limiter les nuisances sonores auprès des riverains. Il sera interdit d'utiliser les jeux et de se rassembler sur ce terrain de jeux de 21h00 à 8h00 du matin.

### Remerciements

M. le Maire remercie M. Bernard CHEVEAU pour avoir pris l'initiative d'entretenir le lavoir et ses abords et propose de rechercher et mettre en place des décorations à l'intérieur du lavoir.

### Sécurité routière

A force de constater des vitesses excessives Rue de Gilly, sur proposition d'une élue municipale, il est proposé de mettre en place un arrêt STOP dans le sens Saint-Philibert / Gilly-les-Cîteaux au niveau du 18 Rue de Gilly.

### Fauchage de la Boïse

A la demande d'un élu, il sera sollicité un fauchage le long de la Boïse.

Prochaine réunion : Conseil Municipal le lundi 22 septembre 2025 à 18h30.

La séance est levée à 21h10

Le Maire

Le secrétaire de séance